



## ANGLICAN DIOCESE MONTREAL

The Venerable Robert Camara  
Executive Archdeacon & Vicar General

10 mai 2022

Chers collègues,

Certains d'entre vous ont peut-être consulté la page web du gouvernement pour vérifier les restrictions concernant le rassemblement et les cérémonies dans les églises et ont constaté que le gouvernement n'a plus de restrictions spécifiques. En fait, le site Web du gouvernement nous encourage à apprendre à vivre avec le virus, en utilisant les leçons que nous avons apprises au cours des deux dernières années pour limiter la propagation du Covid-19.

Ce samedi 14 mai, le gouvernement du Québec lèvera le mandat du masque au Québec.

À compter du samedi 14 mai, le diocèse de Montréal passera également de la phase 3 à la phase 4, ce qui lève les restrictions sur les cérémonies et l'utilisation de nos bâtiments.

Cela dit, nous vous encourageons également à vous souvenir des nombreuses leçons apprises au cours des deux dernières années et à continuer à faire preuve de prudence et à adopter certaines des pratiques que nous avons adoptées pour limiter la propagation du virus. Si cela est possible, utilisez la distance et encouragez les paroissiens à utiliser l'espace dont ils disposent pour garder une certaine distance les uns des autres. Continuez à donner l'occasion aux gens de se désinfecter les mains. Encouragez autant que possible l'utilisation de masques afin de protéger les plus vulnérables d'entre nous. Restez chez vous et rejoignez le réseau en ligne, si des personnes ressentent des symptômes. Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain et continuons à offrir des espaces accueillants et sécuritaires.

Cela signifie que nous pouvons maintenant réintroduire le calice commun. Personne ne doit se sentir obligé de recevoir les deux sortes. Ceux qui sont préoccupés par le fait de recevoir les deux sortes de pain peuvent être encouragés à ne recevoir que du pain, en comprenant que le fait de recevoir une seule sorte de pain est une pleine communion (cette option doit être mentionnée pendant la liturgie ou dans le bulletin). Comme toujours, l'intinction (tremper le pain dans le vin) est strictement interdite.

Les paroisses se sentiront à l'aise pour passer de la phase 3 à la phase 4 à des vitesses différentes. Certaines paroisses ont attendu ce jour, tandis que d'autres peuvent être plus mal à l'aise. Vous devrez décider, en fonction de votre contexte, quelles restrictions, le cas échéant, vous demanderez à vos communautés.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à vous mettre en contact avec moi ou avec votre archidiacre territorial.

Bénédiction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Robert Caron" followed by a small cross symbol.